

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH

Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : <b>Appartement 3 pièces</b> Nombre de Pièces : <b>3</b> Etage : Numéro de lot : Référence Cadastrale :	Adresse : Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de:  Mission effectuée le : <b>16/09/2021</b> Date de l'ordre de mission : <b>15/09/2021</b> N° Dossier :
<b>Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :</b>	
<p style="font-size: 1.2em; color: blue;"><b>Total : 63,90 m<sup>2</sup></b></p> <p style="color: blue;">(Soixante-trois mètres carrés quatre-vingt-dix)</p>	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL			
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée/Escalier/Palier avec placard	4ème	0,00 m <sup>2</sup>	3,88 m <sup>2</sup> (parties communes)
Dégagement	5ème	5,33 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
WC	5ème	1,86 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle de Bains	5ème	4,05 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cellier	5ème	1,46 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cuisine	5ème	6,63 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Séjour	5ème	24,72 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre	6ème	7,09 m <sup>2</sup>	3,73 m <sup>2</sup> (Hauteur< 1,80m2)
Chambre avec placard	6ème	12,76 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>63,90 m<sup>2</sup></b>	<b>7,61 m<sup>2</sup></b>

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
<b>Total</b>	<b>0,00 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par JURIS EXPERTISES qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

à ANTIBES, le 16/09/2021

Nom du responsable :



**JURIS METRAGES**  
 2, Place Au Général de Gaulle  
 06300 ANTIBES  
 Tél. 04 92 97 44 00 - Fax 04 92 90 44 01  
 SIREN 413 759 630

**Le Technicien :**  
 Patrick HEUSBOURG